

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

**Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi
tenue le 9 avril 2014 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel,
préfet.**

Sont présents les conseillers de comté suivants :

| | | | |
|-----|------------------------|--------------|----------------------------|
| M. | Ulrick Chérubin | Maire | Amos |
| M. | Lionel Pelchat | Maire | Barraute |
| M. | Raymond Doré | Maire | Berry |
| M. | Rosaire Guénette | Maire | Champneuf |
| M. | Éric Comeau | Maire | La Corne |
| M. | Guy Lemire | Maire | La Morandière |
| M. | René Martineau | Maire | La Motte |
| M. | Stéphane Brisson | Représentant | Landrienne |
| M. | Rémi Gilbert | Maire | Launay |
| M. | Stephan Lavoie | Maire | Preissac |
| M. | Marc-Antoine Pelletier | Maire | Rochebaucourt |
| M. | Maurice Godbout | Maire | Saint-Dominique-du-Rosaire |
| M. | Raymond Carignan | Maire | Saint-Félix-de-Dalquier |
| M. | Réal Nolet | Représentant | Saint-Marc-de-Figuery |
| M. | Martin Roch | Maire | Saint-Mathieu-d'Harricana |
| M. | Pascal Rheault | Maire | Sainte-Gertrude-Manneville |
| Mme | Anita Larochelle | Mairesse | Trécession |
| M. | Denis Lebel | Représentant | TNO Lac-Chicobi (Guyenne) |

Ainsi que :

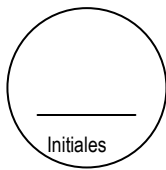
| | | |
|-----|-----------------|---------------------------------------|
| M. | Alain Halley | Directeur général |
| Mme | Pascale Gagné | Directrice générale adjointe |
| M. | Normand Grenier | Directeur du Service d'Aménagement |
| Mme | Danielle Hamel | Directrice Finances et Administration |

77-04-2014

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Prière
2. Appel nominal
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès verbaux
 - 4.1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 mars 2014
 - 4.2. Suivi du Comité administratif du 2 avril 2014
5. Période réservée à l'assistance
6. Correspondance
7. CLD Abitibi
 - 7.1. Centre Local de Développement Abitibi - Affectation du surplus accumulé Partie I - Pacte rural
 - 7.2. Centre Local de Développement Abitibi – Conseil d'Administration – Représentants
 - 7.3. Centre Local de Développement Abitibi – Financement des agents de développements locaux
 - 7.4. Centre Local de Développement – Appel de projets dans le cadre du Pacte rural 2014-2015
 - 7.5. Centre Local de Développement – Dépôt du projet du Plan d'action de développement touristique 2014-2018
 - 7.6. Centre Local de Développement – Dépôt du projet du Plan d'action de marketing 2014-2018
 - 7.7. Centre Local de Développement – Dépôt du rapport trimestriel
8. Administration
 - 8.1. Amendement à la résolution # 056-03-2014 – Entente de partenariat - prise en charge de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
 - 8.2. Octroi de contrat pour l'entretien des chemins d'été du TNO Lac-Chicobi (Guyenne)



9. Service d'Aménagement
 - 9.1. Consultation publique sur les règlements d'urbanisme des TNO – Dépôt du rapport de consultation
 - 9.2. Adoption - Liste des demandes de bonification suite à la consultation publique – Règlements d'urbanisme du TNO Lac-Chicobi et TNO Lac-Despinassy
 - 9.3. Adoption - Règlement de zonage du TNO Lac-Chicobi no 129
 - 9.4. Adoption - Règlement de lotissement du TNO Lac-Chicobi no 130
 - 9.5. Adoption - Règlement de construction du TNO Lac-Chicobi no 131
 - 9.6. Adoption - Règlement régissant l'émission des permis et certificats du TNO Lac-Chicobi no 132
 - 9.7. Adoption - Règlement sur les dérogations mineures du TNO Lac-Chicobi no 133
 - 9.8. Adoption - Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction du TNO Lac-Chicobi no 134
 - 9.9. Adoption - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble du TNO Lac-Chicobi no 135
 - 9.10. Adoption - Règlement de zonage du TNO Lac-Despinassy no 136
 - 9.11. Adoption - Règlement de lotissement du TNO Lac-Despinassy no 137
 - 9.12. Adoption - Règlement de construction du TNO Lac-Despinassy no 138
 - 9.13. Adoption - Règlement régissant l'émission des permis et certificats du TNO Lac-Despinassy no 139
 - 9.14. Adoption - Règlement sur les dérogations mineures du TNO Lac-Despinassy no 140
 - 9.15. Adoption - Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction du TNO Lac-Despinassy no 141
 - 9.16. Adoption - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble du TNO Lac-Despinassy no 142
 - 9.17. Adoption – Règlement no 143 relatif à la canalisation d'un cours d'eau intermittent affluent du ruisseau Grenon, route 109 à Amos (Lots 5 369 761 et 5 369 762)
 - 9.18. Projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi – Avis de motion
 - 9.19. Programme « Aide aux composteurs domestiques et communautaires » - cadre normatif
10. Service d'Évaluation
 - 10.1. Demandes d'extension de délai pour le dépôt des rôles d'évaluation de certaines municipalités
11. Autres sujets
 - 11.1. Planification stratégique de développement régional
 - 11.2. Félicitation à Monsieur le député François Gendron
12. Sujets de discussion sans prise de décision
13. Information
 - 13.1. Représentations du préfet
14. Élection au poste de préfet
 - 14.1. Explications
 - 14.2. Ajournement de l'assemblée
 - 14.3. Réouverture de l'assemblée
 - 14.4. Nomination d'une secrétaire d'élection
 - 14.5. Nomination de deux scrutateurs
 - 14.6. Mise en candidature
 - 14.7. Fermeture de la mise en candidature
 - 14.8. Période d'allocution des candidats
 - 14.9. Destruction des bulletins de vote s'il y a lieu
 - 14.10. Remerciements au préfet sortant s'il y a lieu
 - 14.11. Signature des effets bancaires s'il y a lieu
 - 14.12. Déclaration solennelle
15. Levée de l'assemblée

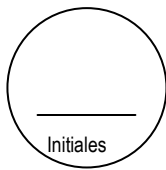
ADOPTÉE

078-04-2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 MARS 2014

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 mars 2014 en y apportant la correction relevée à la page 24.

ADOPTÉE



SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 AVRIL 2014

Les maires ont reçu par courriel le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 2 avril 2014 et Monsieur Alain Halley, directeur général, répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE

☞ **CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION**

Expéditeur : Célyne Girard, Société de l'Assurance Automobile du Québec
Date : 6 mars 2014
Objet : Rencontre sur l'évolution du service à la clientèle de la Société

Détails : Lettre de remerciement pour avoir participé à la rencontre d'information concernant la vision du service à la clientèle des cinq prochaines années. Des rencontres individuelles auront lieu à l'automne 2014 afin de discuter du renouvellement des ententes pour les années 2016 à 2018 ainsi que de la relation d'affaires.

Expéditeur : Christine Moore, députée NPD d'Abitibi-Témiscamingue
Date : 31 mars 2014
Objet : Réaction du NPD – Nouveau Fonds Chantiers Canada, Les municipalités abandonnées par les conservateurs

Détails : Le NPD exhorte le gouvernement conservateur à prendre des mesures immédiates afin que le plan réponde aux besoins des municipalités.

Expéditeur : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Date : 1^{er} avril 2014
Objet : BAPE : Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay

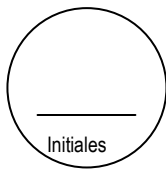
Détails : Le BAPE rend public, à la demande du MDDEFP, l'étude d'impact et l'ensemble du dossier concernant le *Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay* par Royal Nickel Corporation.

Une séance publique d'information est organisée par le BAPE, avec la participation du promoteur. Cette séance se tiendra le mercredi 16 avril, à compter de 19h30, à la Salle municipale, 843, rue des Pionniers à Launay.

Accusé réception

| Date | Expéditeur | Objet |
|--------------|---|---|
| 7 mars 2014 | Benoît de Villiers, président-directeur général, Recyc-Québec | Accusé réception de la résolution 115-10-2013 Gestion des matières résiduelles – Problématique du recyclage du verre |
| 7 mars 2014 | Guy Nolet, directeur général, Ville d'Amos | Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi suite à la demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du territoire de la Ville d'Amos |
| 13 mars 2014 | Maryse Drolet, conseillère politique, Fédération québécoise des municipalités | Accusé réception de la résolution 016-02-2014 Pacte rural (PNR 3). |
| 14 mars 2014 | Madame Nicole Breton, directrice générale de la MRC d'Abitibi-Ouest | La MRC d'Abitibi-Ouest par les résolutions 14-37 et 13-50, demande à la Conférence régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉAT) de maintenir un Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) pour chaque territoire de municipalités régionales de comté et que la participation financière de la CRÉAT soit maintenue. |

Suite...



| Date | Expéditeur | Objet |
|--------------|--|---|
| 24 mars 2014 | Sébastien Poisson L'Espérance, adjoint ministériel, MAMROT | Accusé réception de la résolution 075-03-2014 Nouveaux critères d'admissibilité du Fonds Chantiers Canada |
| 28 mars 2014 | Christine Moore, députée NPD d'Abitibi-Témiscamingue | Accusé réception des résolutions 036-02-2014 Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (demande d'appui) – Améliorer le protocole du service postal canadien et 037-02-2014 Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (demande d'appui) – L'examen du protocole du service postal canadien devrait porter sur la génération de revenus et non pas sur des compressions additionnelles |
| 28 mars 2014 | Denis Moffet, directeur régional MAMROT | Appel de candidature dans le cadre des Grands Prix de la ruralité – automne 2014, date limite le 5 mai 2014. |
| 8 avril 2014 | Yves Morency, sous-ministre associé, ministère de la Sécurité publique | Accusé réception de la résolution 039-02-2014 entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC d'Abitibi. |



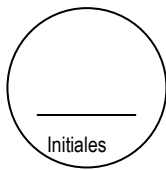
INVITATION PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES

Expéditeur : Corporation de développement économique de Senneterre
Date : 14 mars 2014
Objet : **Dîner-conférence sur la valorisation de la forêt par M. Robert Beauregard le 8 avril 2014 à midi au Club de golf A.R.C.N de Senneterre**
Coût : 30 \$/personne membre ou 35 \$/personne non-membre
Détails : Monsieur Robert Beauregard, doyen de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval, présentera une conférence sur sa vision d'avenir de la filière des produits forestiers.

Expéditeur : Colette Hamelin, Adjointe administrative, Ville d'Amos
Date : 18 mars 2014
Objet : **Conférence de presse - Secondaire en spectacle – Amos 2014**
Coût : Aucun
Détails : Conférence de presse, **mercredi 26 mars à 12h au Foyer du Théâtre des Eskers.**

Expéditeur : Sylvie Pelletier, secrétaire de gestion, Ville d'Amos
Date : 26 mars 2014
Objet : **Conférence de presse – MAX AVIATION**
Coût : Aucun
Détails : Conférence de presse, **jeudi 27 mars 2014 à 9h, à l'Aéroport Magny d'Amos**

Expéditeur : Nathalie Fortier
Date : 27 mars 2014
Objet : **Dévoilement de la distribution Harricana le spectacle**
Coût : Aucun
Détails : **Mardi 8 avril à 17h au Billard l'Ad'Hoc**



Expéditeur : Bruno Drouin, lieutenant, Sûreté du Québec, poste MRC d'Abitibi

Date : 3 avril 2014

Objet : **Rencontre avec le commandant du district ATNQ Jasmin Piquette et du responsable de la Division des enquêtes régionales ATNQ, Stéphane Mailloux.**

Coût : Aucun

Détails : **La présente invitation s'adresse aux DG et DGA de la MRC Abitibi ainsi qu'aux élus municipaux et gestionnaires des municipalités.**

Cet événement aura lieu le **jeudi 17 avril 2014 à 19h, à l'Hôtel des Eskers – Salle Classique**. Cette rencontre portera entre autre sur les sujets suivants : Programme de parrainage des municipalités de la Sûreté du Québec par Monsieur Jasmin Piquette et plan de parrainage au sein de la MRC d'Abitibi par Monsieur Bruno Drouin.

Expéditeur : Fondation de l'UQAT

Date : 4 avril 2014

Objet : Journée de Golf 2014 – Fondation de l'UQAT

Coût : 150 \$ / personne

Détails : **6 juin 2014**, nouvelle formule 5 à 7, départs simultanés pour les 600 joueurs : 13h30, Golf l'Oiselet d'Amos, Date limite pour l'inscription : 6 mai pour être admissible au tirage de l'un des cinq forfaits golf en hôtel au club de golf Le Sorcier.

Expéditeur : Sonia Clément

Date : 7 avril 2014

Objet : **5 à 7 de remise des prix du 16^e Concours québécois en entrepreneuriat**

Coût : Aucun

Détails : Cet événement se déroulera sous la présidence d'honneur de monsieur Éric Forget, enseignant et propriétaire du Chenil du Chien-loup, ainsi qu'en présence de nos précieux partenaires, **le mercredi 23 avril 2014 à 17h au Salon de quilles Au Doublé**, salle Chef à domicile Traiteur, 402, 3^e Avenue Est, Amos. Coquetel et bouchées seront servis.

Expéditeur : Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue – Direction du Cégep et Corporation de l'enseignement et de la formation d'Amos-région

Date : 8 avril 2014

Objet : Gala de Bourses 2013-2014

Coût : Aucun

Détails : **Le mercredi 7 mai 2014 au Théâtre des Eskers – 152, 14^e Avenue Est**

16h – Cocktail des donateurs et commanditaires

17h – Remise des bourses (durée approximative de 2h30)

Confirmation de présence avant le 25 avril 2014.

Expéditeur : Laurence Drouin, directrice aux communications et affaires publiques
Conseil de l'industrie forestière du Québec

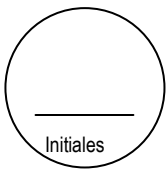
Date : 8 avril 2014

Objet : Rencontre avec l'industrie forestière à Amos

Coût : Aucun

Détails : **Mardi 15 avril 2014 à l'Amosphère, salle Mezzanine Nord de 17h à 19h (cocktail dinatoire)**

Monsieur André Tremblay vise à vous informer sur les enjeux importants concernant l'industrie forestière. « Dans ce contexte, nous présenterons la position de l'industrie lorsqu'il est question de la mise en place d'un réseau d'aires protégées, de protection du caribou, d'aménagement écosystémique, etc. »



079-04-2014



CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION

**DEMANDE DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL –
DEMANDE D'APPUI DE LA FQM**

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'élection provinciale du 7 avril 2014 a mené à un changement de gouvernement et que l'Entente de partenariat fiscal devra être renégociée avec le nouveau gouvernement en place;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Éric Comeau et unanimement résolu :

- de demander à la FQM de proposer une nouvelle résolution aux municipalités en vue d'éventuellement parvenir à la signature d'une entente de partenariat fiscal entre le gouvernement du Québec et les municipalités.

ADOPTÉE

080-04-2014

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS DANS SES
DÉMARCHES AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE
AGRICOLE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE 80 % du territoire de la MRC du Haut-Saint-François fait partie de la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prescrit, autant aux citoyens qu'aux municipalités, la soumission de demandes d'autorisation ou d'exclusion auprès de la Commission pour de nombreux actes relatifs à la réalisation de projets;

ATTENDU QUE les activités économiques de la région ne sont pas exclusivement reliées à l'exploitation du potentiel agricole du territoire;

ATTENDU QUE dans le but de favoriser le développement économique de la région, de nombreuses demandes d'autorisation doivent être acheminées à la Commission;

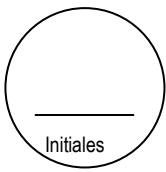
ATTENDU QUE le temps de traitement des demandes soumises à la Commission ralentit les différents processus en cours pour les municipalités, la MRC et par conséquent pour les promoteurs;

ATTENDU QUE le temps de traitement des demandes a augmenté ces dernières années pouvant prendre jusqu'à deux ans avant de recevoir une décision;

ATTENDU QUE les longs délais de traitement des demandes peuvent provoquer la perte d'importantes opportunités de développement pour notre région et dans certains cas dans le cadre d'une compétition constante avec d'autres régions de la province ou d'ailleurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu :

- QUE la MRC d'Abitibi appui le conseil de la MRC du Haut-Saint-François dans sa démarche auprès de la Commission à l'effet que les dossiers soient traités avec plus de célérité, donc dans des délais raisonnables pour ne pas compromettre le développement des régions, tout en étant conscient des réalités administratives et budgétaires de l'organisme;



- QUE la résolution soit envoyée au député de Mégantic, Ghislain Bolduc.

ADOPTÉE

081-04-2014

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS – ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL

CONSIDÉRANT la demande reçue de la MRC du Haut-Saint-François à l'effet de demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'uniformiser la notion de préfet élu ou non au suffrage universel pour l'ensemble des MRC du Québec ou de prendre en charge le coût total des élections du préfet pour les MRC concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu :

- De ne pas donner suite à cette demande.

ADOPTÉE

082-04-2014

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI - AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ PARTIE I - PACTE RURAL

Proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu :

- D'affecter un montant de 347 581,30 \$ du surplus accumulé Partie I pour pourvoir au paiement des projets antérieurs à l'année 2013 présentés dans le cadre du Pacte rural et qui sont payés dans l'année courante.

ADOPTÉE

083-04-2014

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – CONSEIL D'ADMINISTRATION – REPRÉSENTANTS

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit nommer les représentants du Conseil d'administration du Centre Local de Développement (CLD);

CONSIDÉRANT QUE 7 administrateurs sont en fin de mandat au sein du Conseil d'Administration du CLD et doivent être nommé lors de l'AGA 2014;

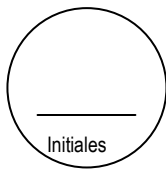
CONSIDÉRANT QUE lors de l'Assemblée générale des maires du 12 février, la MRC a nommé trois délégués de la MRC pour un mandat de 2 ans, soit Madame Anita Larochelle, Monsieur Ulrick Chérubin et Monsieur Maurice Godbout;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du CLD Abitibi a recommandé la nomination de quatre candidats et qu'il y a lieu de se prononcer sur ces nominations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu :

- D'accepter la recommandation du CLD à l'effet de nommer les personnes suivantes à titre d'administrateur au sein du Conseil d'Administration du CLD et ce pour un mandat de deux ans, lequel se terminera à l'Assemblée générale annuelle de 2016 :
 - Madame Véronique Lemay, représentante de secteur – « Milieu de l'économie sociale » ;
 - Monsieur David Simard, représentant de secteur – « Milieu de l'éducation » ;
 - Monsieur Jules Grondin, représentant de secteur – « Secteur ruralité » ;
 - Monsieur Michel Gélinas, représentant de secteur – «Secteur Commerces et services».

ADOPTÉE



084-04-2014

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT – FINANCEMENT DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT LOCAUX

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyée par Monsieur Raymond Carignan et unanimement résolu :

- QUE la MRC d'Abitibi adopte la liste des projets déposée par le Centre Local de Développement d'Abitibi datée du 3 avril 2014 par laquelle la MRC s'engage à réserver une somme de 73 924,31 \$ à même l'enveloppe 2014-2015 du Pacte rural pour le support au maintien d'agent de développement local dans certaines municipalités, variant entre 5 031,81 et 8 392,50;
- QUE la municipalité de Launay reçoive la somme de 8 392,50 \$ puisque l'agent de développement engagé dessert 2 territoires, soit celui de la municipalité de Launay et celui du TNO Lac-Chicobi (Guyenne).

ADOPTÉE

085-04-2014

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT – APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DU PACTE RURAL 2014-2015

CONSIDÉRANT la proposition du CLD de procéder dès maintenant à l'appel de projet dans le cadre du Pacte rural 2014-2015 en fixant les dates de tombé pour le dépôt des projets au Fonds du Pacte rural comme suit : vendredi 9 mai 2014 et vendredi 26 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe 2014-2015 ne peut être distribuée à la MRC d'Abitibi tant qu'une vision de développement établie de concert avec des intervenants sectoriels ne sera pas adoptée;

CONSIDÉRANT QUE des discussions entre le CLD et des délégués du Ministre laissent entrevoir la possibilité qu'une partie de l'enveloppe ne soit versées en attendant l'adoption de la vision commune de développement;

CONSIDÉRANT QUE l'élection provinciale du 7 avril 2014 a mené à un changement de gouvernement;

CONSIDÉRANT l'incertitude sur les probabilités que l'enveloppe soit versée à la MRC avant l'automne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère de comté Lionel Pelchat, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu :

- QUE l'appel de projet dans le cadre du Pacte rural 2014-2015 soit retardé en septembre pour toutes les raisons ci-haut mentionnées;
- QUE dans l'éventualité ou une confirmation du gouvernement nous parvenait dans les prochaines semaines à l'effet que les sommes seront attribuées à la MRC avant l'adoption de la vision commune de développement, le Conseil d'Administration du CLD informera immédiatement la MRC et la situation sera réévaluée.

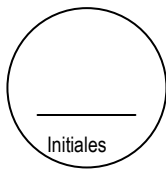
ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT – DÉPÔT DU PROJET DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2014-2018

Le directeur du Service d'Aménagement dépose le projet du Plan d'action de développement touristique 2014-2018 préparé par le CLD. Les municipalités pourront en prendre connaissance et pourront faire parvenir leurs commentaires par résolution de leur conseil avant le 7 mai 2014 à la MRC.

Le Plan d'action de développement touristique 2014-2018 sera présenté pour adoption à l'Assemblée générale du mois de mai prochain.

Il est demandé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault qu'une liste des abréviations contenues dans les documents soit fournie par le CLD aux municipalités.



CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT – DÉPÔT DU PROJET DU PLAN D’ACTION DE MARKETING 2014-2018

Le directeur du Service d’Aménagement dépose le projet du Plan d’action de marketing 2014-2018 préparé par le CLD. Les municipalités pourront en prendre connaissance et pourront faire parvenir leurs commentaires par résolution de leur conseil avant le 7 mai 2014 à la MRC.

Le Plan d’action de marketing 2014-2018 sera présenté pour adoption à l’Assemblée générale du mois de mai prochain.

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT – DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL

Le directeur général dépose le Rapport trimestriel du Centre Local de Développement Abitibi.

086-04-2014

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION # 056-03-2014 – ENTENTE DE PARTENARIAT - PRISE EN CHARGE DE LA TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Direction régionale du ministère des Ressources naturelles (MRN), la Conférence régionale des élus (CRÉ) et les cinq territoires de MRC de la région ont signé une entente de partenariat concernant la mise en place et le fonctionnement des tables GIRT (TLGIRT) en Abitibi-Témiscamingue couvrant la période 2010-2011 à 2012-2013 en conformité avec la l’article 57 de la LADTF;

CONSIDÉRANT QUE le MRC annonçait en juillet 2013 le remplacement du programme PAIR par le Programme de Développement Régional et Forestier (PDRF);

CONSIDÉRANT les coupures budgétaires importantes qui accompagnaient cette annonce et les impacts que celles-ci ont eu sur la capacité de la CRÉ d’assurer la pérennité du modèle régional de gestion des TLGIRT;

CONSIDÉRANT la demande adressée à la ministre des Ressources naturelles, Madame Martine Ouellet, à l’automne 2013, par la Conférence des préfets de l’Abitibi-Témiscamingue à l’effet de transférer aux MRC la responsabilité de la gestion des tables GIRT;

CONSIDÉRANT QUE le 23 janvier 2014, le ministère des Ressources Naturelles (MRN) a transmis une correspondance ayant pour objet : Table locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) et consultations publiques sur les Plans d’aménagement forestier intégré (PAFI);

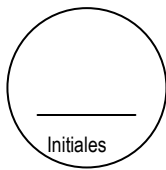
CONSIDÉRANT QUE par cette correspondance, le MRN souhaitait entre autre connaître la position de la MRC d’Abitibi quant à la reprise éventuelle des responsabilités de la Table GIRT;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’Assemblée générale des maires du 8 janvier 2014, la MRC d’Abitibi avait adressé une demande à la Conférence régionale des Élus, par le biais de la résolution no 003-01-2014, pour que soient délégué aux MRC et ville-MRC de la région et/ou à la Table des préfets de l’Abitibi-Témiscamingue, les pouvoirs et responsabilités nécessaires pour la poursuite de la gestion et de l’opération des tables GIRT, sous réserve d’une entente de financement avec le ministère des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT les modalités de l’entente proposée par la CRÉ, qui inclut notamment un soutien financier à hauteur de 9 000 \$ afin de permettre à la MRC d’Abitibi d’assumer la responsabilité de la gestion et de l’opération de sa Tables GIRT pour l’année 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu :

- Que la MRC d’Abitibi prenne en charge la responsabilité de la gestion et l’administration de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire sur son territoire, et assume les responsabilités prévues à la loi du MAMROT, à celles de la LADTF relatives aux TLGIRT, ainsi qu’aux consultations publiques sur les plans d’aménagement forestier intégré produits par la MRC pour l’année 2013-2014;
- D’autoriser Monsieur le préfet Jacques Riopel et Monsieur Alain Halley directeur général à signer, pour et au nom de la MRC d’Abitibi, l’entente préparée par la Conférence régionale des Élus de l’Abitibi-Témiscamingue;



- QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution #056-03-2014;

ADOPTÉE

087-04-2014

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'ÉTÉ DU TNO LAC-CHICOB I (GUYENNE)

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi a procédé au lancement d'un appel d'offre sur invitation le tout tel que décrit à la résolution #074-03-2014 auprès de deux soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires ont déposés une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu tel que convenu au devis d'appel d'offres, soit le 4 avril 2014 à 15h;

CONSIDÉRANT QUE les bordereaux de prix des soumissions vont comme suit :

Tableau relatif aux travaux de grattage, mise en forme et entretien du réseau routier (opérations régulières) :

| Coopérative de travail de Guyenne | | 9118-0042 Québec Inc. | |
|-----------------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| Saison | Montant taxes incluses | Saison | Montant taxes incluses |
| 2014 | 33 622,77 \$ | 2014 | 28 153,51 \$ |
| 2015 | 34 463,36 \$ | 2015 | 28 665,19 \$ |
| Total | 68 086,13 \$ | Total | 56 818,70 \$ |

Tableau relatif au taux horaire de la niveleuse (travaux additionnels si requis) :

| Coopérative de travail de Guyenne | | 9118-0042 Québec Inc. | |
|-----------------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Saison | Tarif/hre taxes incluses | Saison | Tarif/hre taxes incluses |
| 2014 | 132,22 \$ | 2014 | 114,98 \$ |
| 2015 | 136,19 \$ | 2015 | 120,72 \$ |

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de confirmé a été réalisée par le directeur général et a démontré la conformité des deux soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu :

- D'accorder le contrat d'entretien des chemins d'été pour le TNO Lac-Chicobi (Guyenne) pour l'été 2014 et l'été 2015 à la compagnie 9118-0042 Québec Inc., au montant décrit aux tableaux ci-haut pour en faire partie intégrante de la présente résolution ;
- D'autoriser le directeur général à signer tout document relatif aux fins des présentes.

ADOPTÉE

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES RÈGLEMENTS D'URBANISME DES TNO – DÉPÔT DU RAPPORT DE CONSULTATION

Monsieur Normand Grenier dépose le compte-rendu de l'Assemblée publique tenue à Guyenne le 2 avril 2014 et en fait un bref résumé aux élus en prenant soin de répondre aux questions soulevées par les maires.

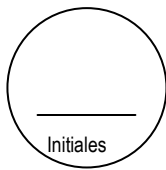
088-04-2014

ADOPTION - LISTE DES DEMANDES DE BONIFICATION SUITE À LA CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENTS D'URBANISME DU TNO LAC-CHICOB I ET TNO LAC-DESPINASSY

CONSIDÉRANT QUE lors de la consultation publique tenue le 2 avril 2014 à Guyenne concernant les projets de règlement d'urbanismes en processus d'adoption, des demandes de corrections ont été faites ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service d'Aménagement a déposé cette liste aux élus et en a fait la lecture intégrante ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu :



- QUE les maires déclarent la liste des corrections proposées satisfaisante et en adopte son contenu afin de modifier les règlements suivants en conséquence (n° 129, 133, 136 et 140);
- QUE cette liste de modification soit classée dans le dossier de chaque règlement concerné, soit les règlements d'urbanisme du TNO Lac-Chicobi et TNO Lac-Despinassy # 129, 133, 136 et 140.

ADOPTÉE

089-04-2014

ADOPTION - RÈGLEMENT DE ZONAGE DU TNO LAC-CHICOBİ NO 129

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une Assemblée publique de consultation a été tenue le 2 avril 2014 à Guyenne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu :

- d'adopter le Règlement de zonage du TNO Lac-Chicobi n° 129 en y apportant les modifications adoptées par la résolution no 088-04-2014.

ADOPTÉE

090-04-2014

ADOPTION - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DU TNO LAC-CHICOBİ NO 130

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une Assemblée publique de consultation a été tenue le 2 avril 2014 à Guyenne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu :

- d'adopter le Règlement de lotissement du TNO Lac-Chicobi no 130 tel que présenté.

ADOPTÉE

091-04-2014

ADOPTION - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DU TNO LAC-CHICOBİ NO 131

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une Assemblée publique de consultation a été tenue le 2 avril 2014 à Guyenne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu :

- d'adopter le Règlement de construction du TNO Lac-Chicobi no 131 tel que présenté.

ADOPTÉE

092-04-2014

ADOPTION - RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS DU TNO LAC-CHICOBİ NO 132

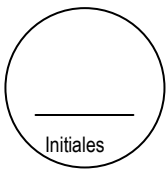
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une Assemblée publique de consultation a été tenue le 2 avril 2014 à Guyenne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Laroche, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu :

- d'adopter le Règlement régissant l'émission des permis et certificats du TNO Lac-Chicobi no 132 tel que présenté.

ADOPTÉE



093-04-2014

ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DU TNO LAC-CHICOBİ NO 133

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une Assemblée publique de consultation a été tenue le 2 avril 2014 à Guyenne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu :

- d'adopter le Règlement sur les dérogations mineures du TNO Lac-Chicobi n° 133 en y apportant les modifications adoptées par la résolution no 088-04-2014.

ADOPTÉE

094-04-2014

ADOPTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU TNO LAC-CHICOBİ NO 134

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une Assemblée publique de consultation a été tenue le 2 avril 2014 à Guyenne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphane Brisson, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Éric Comeau et unanimement résolu :

- d'adopter le Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction du TNO Lac-Chicobi n° 134.

ADOPTÉE

095-04-2014

ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DU TNO LAC-CHICOBİ NO 135

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une Assemblée publique de consultation a été tenue le 2 avril 2014 à Guyenne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire et unanimement résolu :

- d'adopter le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble du TNO Lac-Chicobi n° 135.

ADOPTÉE

096-04-2014

ADOPTION - RÈGLEMENT DE ZONAGE DU TNO LAC-DESPINASSY NO 136

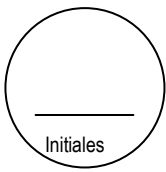
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une Assemblée publique de consultation a été tenue le 2 avril 2014 à Guyenne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu :

- d'adopter le Règlement de zonage du TNO Lac-Despinassy n° 136 en y apportant les modifications adoptées par la résolution no 088-04-2014.

ADOPTÉE



097-04-2014

ADOPTION - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DU TNO LAC-DESPINASSY NO 137

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une Assemblée publique de consultation a été tenue le 2 avril 2014 à Guyenne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté René Martineau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu :

- d'adopter le Règlement de lotissement du TNO Lac-Despinassy n° 137.

ADOPTÉE

098-04-2014

ADOPTION - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DU TNO LAC-DESPINASSY NO 138

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une Assemblée publique de consultation a été tenue le 2 avril 2014 à Guyenne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu :

- d'adopter le Règlement de construction du TNO Lac-Despinassy n° 138.

ADOPTÉE

099-04-2014

ADOPTION - RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS DU TNO LAC-DESPINASSY NO 139

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une Assemblée publique de consultation a été tenue le 2 avril 2014 à Guyenne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu :

- d'adopter le Règlement régissant l'émission des permis et certificats du TNO Lac-Despinassy n° 139.

ADOPTÉE

100-04-2014

ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DU TNO LAC-DESPINASSY NO 140

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une Assemblée publique de consultation a été tenue le 2 avril 2014 à Guyenne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu :

- d'adopter le Règlement sur les dérogations mineures du TNO Lac-Despinassy n° 140 en y apportant les modifications adoptées par la résolution no 087-04-2014.

ADOPTÉE

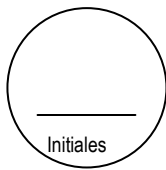
101-04-2014

ADOPTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU TNO LAC-DESPINASSY NO 141

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une Assemblée publique de consultation a été tenue le 2 avril 2014 à Guyenne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu :



- d'adopter le Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction du TNO Lac-Despinassy n° 141.

ADOPTÉE

102-04-2014

ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DU TNO LAC-DESPINASSY NO 142

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une Assemblée publique de consultation a été tenue le 2 avril 2014 à Guyenne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphane Brisson, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Éric Comeau et unanimement résolu :

- d'adopter le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble du TNO Lac-Despinassy n° 142.

ADOPTÉE

103-04-2014

ADOPTION – RÈGLEMENT NO 143 RELATIF À LA CANALISATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AFFLUENT DU RUISSEAU GRENON, ROUTE 109 À AMOS (LOTS 5 369 761 ET 5 369 762)

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 mars 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire et unanimement résolu :

- d'adopter le Règlement relatif à la canalisation d'un cours d'eau intermittent affluent du ruisseau Grenon, Route 109 à Amos (Lots 5 369 761 et 5 369 762) n°142.

ADOPTÉE

104-04-2014

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan donne avis de motion qu'un règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi sera présenté avec dispense de lecture lors d'une Assemblée générale des maires subséquente puisque les maires ont reçu copie du projet de règlement précité. Les cartes devant être annexées au Projet de règlement seront transmises par courriel aux municipalités au cours des prochains jours.

PROGRAMME « AIDE AUX COMPOSTEURS DOMESTIQUES ET COMMUNAUTAIRES » - CADRE NORMATIF - DÉPÔT

Le directeur du Service d'Aménagement, Monsieur Normand Grenier, dépose le Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs daté du 27 février 2014. Il en fait un bref résumé en précisant les promoteurs visés par le programme.

105-04-2014

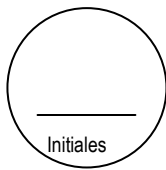
DEMANDES D'EXTENSION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION DE CERTAINES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu :

- D'aviser la Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, que la MRC d'Abitibi souhaite se prévaloir tel que prévu à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale, d'une extension de délai jusqu'au 1^{er} novembre 2014, pour le dépôt des rôles d'évaluation 2015-2016-2017 des municipalités suivantes :

| | |
|-------|---------------------------|
| 88022 | Barraute |
| 88035 | Landrienne |
| 88040 | Saint-Marc-de-Figuery |
| 88050 | Saint-Mathieu-d'Harricana |
| 88060 | Saint-Félix-de-Dalquier |

ADOPTÉE



PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le directeur général dépose le document de travail préparé dans le cadre de Planification stratégique de développement régional de la Conférence régionale des Élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue à laquelle Monsieur le préfet Jacques Riopel a assisté. Ce document a pour titre « Planification stratégique de développement régional – Vers des choix stratégiques » et est daté du 13 mars 2014. Ce document porte entre autre sur les enjeux, les orientations, les axes et objectifs que souhaite se donner la Conférence régionale des élus (CRÉAT).

106-04-2014

FÉLICITATION À MONSIEUR LE DÉPUTÉ FRANÇOIS GENDRON

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adresser des félicitations spéciales à Monsieur François Gendron, réélu député dans la circonscription Abitibi-Ouest pour le Parti Québécois lors des dernières élections provinciale tenues le 7 avril 2014.

SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION

1. Sauvetage à motoneige à Preissac :

Le maire de la Municipalité de Preissac, Monsieur Stephan Lavoie informe les maires que le service de premiers répondants de sa municipalité a procédé à un sauvetage par motoneige dans le secteur de Rapide Sept.

2. Indice Bohémien

Le maire de la Municipalité de Preissac, Monsieur Stephan Lavoie, invite les élus à prendre connaissance de la dernière édition de l'Indice Bohémien dans lequel on parle de CULTURAT et des activités qu'ils organisent.

3. Plateforme de compostage (visite à Fabre)

Le maire de la Municipalité de Preissac, Monsieur Stephan Lavoie fait part de son appréciation de la visite au site de compostage de la MRC de Témiscamingue; il informe notamment les maires que cette rencontre a été enrichissante et qu'elle a apporté beaucoup d'éléments de réponse à des inquiétudes soulevés.

4. Formation sur le harcèlement psychologique

Le maire de la Municipalité de Preissac, Monsieur Stephan Lavoie informe les élus de sa participation à la formation sur le harcèlement psychologique donné par la Commission des normes du travail (CNT) organisée par la MRC d'Abitibi. Il relate entre autre le faible taux de participation des municipalités et des élus et de la pertinence d'une telle formation. Le contenu de la formation est disponible en ligne sur le site Internet de la CNT.

5. Entente avec Québec-Lithium

Le maire de la Municipalité de La Corne, Monsieur Éric Comeau informe les élus que sa municipalité est parvenue à une entente avec la minière Québec-Lithium concernant l'évaluation foncière de ses installations et que cette dernière n'avait plus l'intention de procéder à une contestation de l'évaluation foncière.

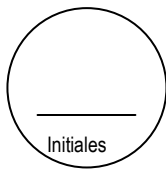
6. Structure politique

Le maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, Monsieur Pascal Rheault s'adresse aux maires en évoquant le besoin pour la MRC d'Abitibi de se doter d'une meilleure structure politique pour permettre un meilleur rayonnement publicitaire tant en région qu'à l'extérieur. Plus précisément, Monsieur Pascal Rheault souhaiterait que la MRC évalue la possibilité d'engager un agent de communication pour pallier à ce besoin. Le maire de la municipalité de La Corne, Monsieur Éric Comeau abonde en ce sens en renchérissant que les équipes sportives de notre MRC pourraient être un bon moyen de se faire connaître vu leur déplacement régulier hors de la région.

INFORMATION

Les maires sont invités à prendre connaissance du document suivant :

☞ Représentations du préfet.



ÉLECTION AU POSTE DE PREFET

EXPLICATIONS CONCERNANT L'ÉLECTION AU POSTE DE PRÉFET

Monsieur Alain Halley, à titre de président d'élection, explique aux maires le mode de fonctionnement régissant l'élection au poste de préfet et s'enquiert auprès d'eux si des explications supplémentaires sont nécessaires.

107-04-2014

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu que l'assemblée soit ajournée à 9h58.

ADOPTÉE

108-04-2014

RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE AJOURNÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu de rouvrir l'assemblée.

À 10h les délibérations de la séance reprennent sous la présidence du président d'élection, Monsieur Alain Halley, et les conseillers de comté suivants forment toujours quorum :

| | | | |
|-----|------------------------|--------------|----------------------------|
| M. | Ulrick Chérubin | Maire | Amos |
| M. | Lionel Pelchat | Maire | Barraute |
| M. | Raymond Doré | Maire | Berry |
| M. | Rosaire Guénette | Maire | Champneuf |
| M. | Éric Comeau | Maire | La Corne |
| M. | Guy Lemire | Maire | La Morandière |
| M. | René Martineau | Maire | La Motte |
| M. | Stéphane Brisson | Représentant | Landrienne |
| M. | Rémi Gilbert | Maire | Launay |
| M. | Stephan Lavoie | Maire | Preissac |
| M. | Marc-Antoine Pelletier | Maire | Rochebaucourt |
| M. | Maurice Godbout | Maire | Saint-Dominique-du-Rosaire |
| M. | Raymond Carignan | Maire | Saint-Félix-de-Dalquier |
| M. | Jacques Riopel | Maire | Saint-Marc-de-Figuery |
| M. | Martin Roch | Maire | Saint-Mathieu-d'Harricana |
| M. | Pascal Rheault | Maire | Sainte-Gertrude-Manneville |
| Mme | Anita Larochelle | Mairesse | Trécesson |

ADOPTÉE

109-04-2014

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que Madame Pascale Gagné soit nommée secrétaire d'élection.

ADOPTÉE

110-04-2014

NOMINATION DES SCRUTATEURS

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stéphane Brisson et unanimement résolu que Madame Danielle Hamel ainsi que Monsieur Normand Grenier soient nommés scrutateurs.

ADOPTÉE

111-04-2014

POSTE DE PRÉFET – PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

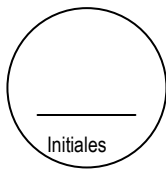
Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault de présenter **Monsieur Martin Roch** maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, au poste de préfet.

ADOPTÉE

112-04-2014

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout de présenter **Monsieur Jacques Riopel**, maire de la municipalité de St-Marc-de-Figuery, au poste de préfet.

ADOPTÉE



Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, de présenter **Monsieur Raymond Carignan**, maire de la municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier, au poste de préfet.

Puisque Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat ne reçoit aucun appui à sa proposition, la candidature de Monsieur Raymond Carignan est donc rejetée.

113-04-2014

FERMETURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE POUR LE POSTE DE PRÉFET

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu de fermer la période de mise en candidature au poste de préfet.

ADOPTÉE

Le président d'élection s'enquiert auprès de chacun des candidats s'ils acceptent leur mise en candidature en commençant par le maire ayant été proposé en dernier comme candidat :

- Monsieur Jacques Riopel, maire de la municipalité de St-Marc-de-Figuery, accepte sa mise en candidature.
- Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, accepte sa mise en candidature.

Puisqu'il y a plus qu'une mise en candidature pour combler le poste de préfet, le président d'élection accorde une période de temps (3 minutes) à chacun des candidats pour s'adresser aux maires.

POSTE DE PRÉFET - VOTE

Le président d'élection explique que bien que 17 maires soient présents, représentant 23 bulletins de vote (aucun absent), c'est la majorité absolue qui prévaut pour l'élection du préfet. **Donc pour être élu préfet un candidat doit recevoir un minimum de 12 votes (23 / 2 + 1).**

Le président d'élection demande aux scrutateurs de procéder à la distribution des bulletins de vote et conformément aux Lettres Patentes, de la MRC d'Abitibi, le maire de la ville d'Amos reçoit sept (7) bulletins de vote alors que les autres maires présents en reçoivent chacun un (1).

Après quelques minutes, les scrutateurs recueillent les bulletins de vote et en font le dépouillement.

Le président d'élection annonce le résultat suivant :

| Personnes mises en candidature | Nb de votes |
|--|--------------------|
| M. Jacques Riopel, maire de la municipalité de St-Marc-de-Figuery | 9 |
| M. Martin Roch, maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana | 14 |
| TOTAL DES BULLETINS DE VOTE RECUEILLIS : | 23 |

C'est donc Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, qui a reçu le nombre de votes nécessaire et le président d'élection le déclare élu.

114-04-2014

DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu d'autoriser le président d'élection à détruire les bulletins de vote.

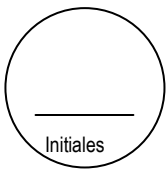
ADOPTÉE

DÉCLARATION SOLENNELLE DU PRÉFET :

Monsieur Martin Roch, préfet, signe une déclaration solennelle dans laquelle il déclare solennellement qu'il remplira avec honnêteté et fidélité, les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de ses capacités et est assermenté par Monsieur Alain Halley, Commissaire à l'assermentation pour le Québec (#205706).

REMERCIEMENTS AU PRÉFET SORTANT

Le directeur général de la MRC procède à une période de remerciement en l'honneur de Monsieur Jacques Riopel, maire de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery et préfet sortant, pour ses bons services au sein de la MRC d'Abitibi depuis son élection le 9 avril 2008.



**REPRÉSENTANT DE LA ZONE 1 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE LA CORNE,
LANDRIENNE ET SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Monsieur Alain Halley informe les maires que l'élection d'un représentant pour la Zone 1 se tiendra lors de la prochaine Assemblée Générale des maires le 14 mai 2014. Jusqu'à cette date, Monsieur Réal Nolet continuera d'agir à titre de Représentant de la Zone 1.

115-04-2014

SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu :

- d'autoriser Monsieur Martin Roch à signer les effets bancaires pour les comptes suivants à la Banque Nationale du Canada en remplacement de Monsieur Jacques Riopel :
 - MRC d'Abitibi 00509-21
 - Service Forêt 03577-25
 - TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et TNO Lac-Despinassy 03284-23

ADOPTÉE

116-04-2014

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h25.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet

Alain Halley,
Directeur général